

CONCOURS D'UTILISATION POUR LES EQUIDES DE 2 ET 3 ANS **RACES MULASSIERES DU POITOU**

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Dispositions générales

Tout point qui n'aurait pas été évoqué dans ce règlement est du ressort du règlement général des concours RMP (document « s'engager en concours d'élevage RMP »)

Article 2 - Equidés

- Participations des équidés

Tous les équidés identifiés et enregistrés à SIRE sont autorisés à participer aux épreuves d'utilisation pour les équidés de 2 et 3 ans.

- Harnachement

Le harnachement doit être ajusté à la morphologie de l'équidé et ne doit pas porter atteinte à son bien être par une gêne physique excessive, une gêne respiratoire, une gêne visuelle excessive ou encore de tout autre type.

Selon les épreuves, des restrictions sur le harnachement peuvent exister : ils sont détaillés dans le règlement de chaque épreuve.

Article 3 – Participation des cavaliers, meneurs et grooms

Les cavaliers / meneurs devront s'assurer en responsabilité civile pour l'activité concernée à minima couvrant leur participation à ce type d'épreuves. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale

Par ailleurs, ils devront s'assurer de la qualification de leur groom afin de garantir la sécurité des participants et du public.

Il est fortement recommandé une tenue vestimentaire des cavaliers, meneurs et grooms correcte, fonctionnelle et garantissant leur sécurité. L'ensemble de l'équipe respectera une cohérence vestimentaire. Des spécificités peuvent être demandées sur certaines épreuves. Pour les équidés de race, il sera apprécié que les concurrents soient en tenue de race.

La tenue de race est obligatoire pour les participants qui présentent des ânes Baudet du Poitou et des Mule poitevine (au minimum pantalon noir et haut bleu ciel)

Article 4 – EPREUVE PEJET TRAVAIL - EDUCATION

1. Présentation

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence le niveau d'éducation et de docilité de l'équidé. Elle permet de mettre en valeur le travail des éleveurs sur leur équidé. Elle se présente sous la forme de 10 points de notation.

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 2 ans et +. L'organisateur peut choisir de ne l'ouvrir qu'à certaines catégories d'âges.

Il doit être en licol ajusté (hors licols éthologiques, portugais, caveçon, ...) ou en bridon sans œillères avec mors simple (brisé ou droit sans effet de levier) toléré sans pénalités pour les mâles mais entraîne des pénalités sur la notation pour les hongres et femelles. En cas d'utilisation d'un mors, une alliance servira de support à la longe obligatoirement.

Dans tous les cas, lors de l'attache de l'équidé, cela ne pourra se faire que sur un licol (présent en dessous du filet lors de l'utilisation d'un mors).

Les aides artificielles (stick, fouet) ne sont pas autorisées. Par mesure de sécurité le meneur s'assurera des services d'un groom qui restera à l'extérieur du terrain à portée de sollicitations sur simple signe. L'aide d'une personne extérieure (y compris orale) est autorisée mais entraîne des pénalités sur la notation.

Les meneurs doivent porter une tenue correcte.

3. Élimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- aide extérieure non prévue au règlement
- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Il est conseillé de procéder à une reconnaissance avec le jury.

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Liste des points de notation

- Monter dans le van ou camion
- Descendre du van ou camion
- Rester calme à l'attache, le meneur s'éloignant hors de la vue
- Demander à l'équidé de céder des hanches de chaque côté pour laisser le passage au meneur
- Prendre les 4 pieds
- Curer et tapoter sole et parois (cure-pieds amené par le concurrent)
- Panser partout jusqu'au boulet (brosse amenée par le concurrent)
- Mettre tapis, équipement (selle, surfaix, bât) et sangler (matériel adapté et amené par le concurrent)
- Marcher en main dans le calme, jusqu'au passage obligatoire (+ ou - 10m aller/retour)
- Rattacher et ôter le matériel
- Attitude générale de l'équidé

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de 1 président de Jury travail membre du corps des officiels.

Des points de pénalités ou cas d'élimination peuvent être attribués par le jury et justifiés après le concours.

6. Grille de notation Épreuve Éducation

Voir en annexe.

7. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

1. Matériels et Précautions

- Prévoir un lieu sécurisé pour l'attache avec support pour le matériel éloigné d'au moins 15 m de la zone d'attente des autres concurrents
- Prévoir un van attelé à un véhicule ou un camion homologué : il sera précisé sur la page du concours quel type de véhicule et la présence ou non d'un pont.
- Prévoir un point d'attache
- Prévoir la signalétique du passage obligatoire

8. Dispositif des tests

Monter et descendre du van/camion

Il faut un van ou un camion adapté aux concurrents, avec une montée arrière ou latérale et avec ou sans pont : type de véhicule précisé dans le descriptif du concours.

Le van devra être attaché à un véhicule.

Rester calme à l'attache, le meneur s'éloignant hors de la vue

Il faut un endroit pour attacher l'animal : idéalement sur le côté du van.

Prendre les 4 pieds et Curer et tapoter sole et parois

Le « meneur » doit avoir son matériel

Panser partout jusqu'au boulet

Le « meneur » doit avoir son matériel

Mettre tapis, équipement (selle, surfaix, sellette, bât) et sangler (*matériel adapté et amené par le concurrent*)

Le « meneur » doit avoir son matériel adapté à l'animal : c'est de sa seule responsabilité

Marcher en main dans le calme, jusqu'au passage obligatoire (+ ou – 10m A/R)

Il faut matérialiser le trajet avec des plots par exemple.

9. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.

Article 7 – EPREUVE PEJET TRAVAIL - TRAVAIL EN MAIN

1. Présentation

Cette épreuve a pour but d'évaluer le calme et la docilité, l'écoute de l'équidé. Elle reflète les qualités et l'éducation nécessaires pour manier un équidé en main dans la vie quotidienne.

Elle se présente sous la forme de 10 points de notation.

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 2 ans et +. L'organisateur peut choisir de ne l'ouvrir qu'à certaines catégories d'âges.

Il doit être en licol ajusté (les licols éthologiques, portugais, caveçons, ... sont exclus) ou filet sans œillères avec un mors simple (droit ou brisé, sans gourmette et sans effet de levier), les fautes de main entraînent des pénalités de notation. En cas d'utilisation d'un mors, une alliance servira de support à la longe obligatoirement.

L'équidé devra être tenu exclusivement à la longe sur le parcours hormis au reculer.

Les aides artificielles ne sont pas autorisées.

Par mesure de sécurité le meneur s'assurera des services d'un groom qui restera à l'extérieur du terrain à portée de sollicitations sur simple signe. L'aide d'une personne extérieure (y compris orale) est autorisée mais entraîne des pénalités sur la notation.

Les meneurs doivent porter une tenue correcte.

L'équidé pourra refaire l'épreuve sur un autre site de test au cours de ses 2 ans.

La possibilité est donnée au jury de refuser le départ à un concurrent dont l'animal serait blessé.

3. Élimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- toute aide extérieure pendant le test (hors groom)
- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou toute autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Les tests sont à effectuer au pas. Un temps maximum sera déterminé au début de l'épreuve à raison d'une vitesse de 3 km/h.

Liste des points de notation :

- Franchissement d'une barrière/porte : ouverture et fermeture
- Reculer en main
- Franchissement à travers : front minimum de 2 m
Obstacle : rideau de rubalise, branchages, lanières, ...
- Attitude générale de l'équidé

Choisir 2 obstacles par type de franchissement :

- Franchissement au sol : front minimum de 2 m / 1 obstacle – de 80 cm de largeur / 1 obstacle + de 2 m de largeur
Obstacle : bâche, moquette, matelas, bidet, passerelle, ...
- Franchissement par-dessus : front minimum de 2 m / hauteur max de 40 cm / largeur max de 40 cm
Obstacle : barres, bottes de foin, sac de copeaux, tronc, contre-haut, ...
- Franchissement test sensoriel : couloir matérialisé minimum 4 m de long / largeur 1m et 2,5 m de la source / à franchir à chaque main
Obstacle : source sonore, carte dans le rayon d'une roue, sirène, gravier dans une bouteille, poubelle roulée, gyrophare, peau de mouton, balade parapluie, ...

Les obstacles devront respecter les distances d'enchaînement prévues sur le plan de piste.

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de **1 président de Jury travail** membre du corps des officiels.
Des points de pénalités ou cas d'élimination peuvent être attribués et doivent être justifiés par le jury.

6. Grille de notation Épreuve Travail en main

Voir en annexe.

7. Guide de mise en place **à destination des organisateurs et/ou des juges**

1. Matériels et Précautions

- Prévoir un lieu sécurisé et fermé (taille minimum 30 m x 60 m)
- Prévoir un chronomètre, un décamètre et une roulette
- Prévoir le matériel en fonction des obstacles choisis (cf liste en fin de règlement)

2. Dispositif des tests

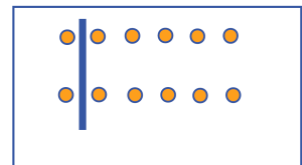
Ouverture, franchissement et fermeture d'une barrière/porte

La porte pourra être simulée par 2 poteaux (ou chandeliers) avec un ruban ou corde dont une extrémité est constituée d'une poignée de clôture (voir photo).

La largeur entre les poteaux est de 2 m.

Reculer

D'une largeur de 1 m, plusieurs cônes ou barres surélevées placés pour simuler un couloir et une ligne au sol (voir schéma).



Franchissement au sol

Front minimum 2m / 1 obstacle – de 80cm largeur / 1 obstacle + de 2 m largeur.

Obstacle : bâche, matelas, bidet ou passerelle (non glissante).

Il faudra veiller à encadrer un minimum les obstacles pour canaliser les jeunes chevaux.

Franchissement par-dessus

Front minimum 2m / hauteur 40 cm / largeur max 40 cm.

Obstacle : bottes de fourrage, tronc, haie ou contre-haut.

Franchissement à travers

Front minimum 2 m, les chevaux et meneurs n'auront pas à se baisser pour passer à travers l'obstacle.

Obstacle : rideau de rubalise, draps, lanières, branches, ...

Franchissement test sensoriel

Couloir matérialisé au sol minimum 4 m de long / largeur 1 m situé à 2,5 m de la source.

Le passage sur le second franchissement se fera à la main inverse du premier.

Obstacle : source sonore, carte dans le rayon d'une roue, sirène, gravier dans une bouteille, poubelle roulée, gyrophare, peau de mouton, balade avec parapluie, ...

La distance entre 2 obstacles doit être de minimum 10 m.

Afin de diversifier les difficultés, il est souhaitable d'alterner les types de franchissement et leur nature.

Le groom se tient à l'entrée du terrain et est muet.

8. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.

Article 8 – EPREUVE PEJET TRAVAIL - TRAVAIL A PIED

1. Présentation

Cette épreuve a pour but d'évaluer la docilité, l'écoute et la maniabilité de l'équidé. Elle est destinée dans ce niveau élémentaire à préparer l'orientation qui sera donnée à 3 ans à l'animal.

Elle se présente sous la forme de 10 points de notation.

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 2 ans et +. L'organisateur peut choisir de ne l'ouvrir qu'à certaines catégories d'âges.

L'équidé doit être équipé d'un surfaix, d'un harnais avec clé de sellette pour le menage aux longues rênes ou d'un collier pour le menage au cordeau.

Embouchures autorisées :

- Menage aux longues rênes : **Toutes les embouchures sont autorisées, mais leurs usages abusifs pourraient être sanctionnés (ex : mors Liverpool branché en dernière passe et gourmette serrée).**
- Menage au cordeau : mors droit sans brisure avec des branches de maximum 15cm et une gourmette

La bride ou filet sera obligatoirement sans œillères.

Les aides artificielles (fouet d'attelage, pas de stick, ni chambrière) sont autorisées mais entraînent des pénalités sur la notation en cas d'usage excessif à la discrétion du juge notateur. Par mesure de sécurité le meneur s'assurera des services d'un groom qui restera à l'extérieur du terrain à portée de sollicitations sur simple signe. L'aide d'une personne extérieure (y compris orale) est autorisée mais entraîne des pénalités sur la notation.

L'équidé pourra refaire l'épreuve sur un autre site de test au cours de ses 2 ans.

La possibilité est donnée au jury de refuser le départ à un concurrent dont l'animal serait blessé comme à celui présentant un harnais ou matériel défectueux, inapproprié ou en mauvais état.

Toutefois si seul le réglage du matériel est en cause, le concurrent pourra se représenter après révision du réglage.

3. Élimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- toute aide extérieure pendant le test
- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou tout autre personne en danger
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer. Les tests sont à effectuer au pas.

Liste des points de notation

- Départ au pas piste à main gauche
- Faire un arrêt de 10 secondes
- Faire un cercle à main gauche de 10 m de diamètre
- Prendre la diagonale et procéder à un allongement au pas entre les 2 portes
- Faire un cercle à main droite de 10 m de diamètre
- Faire un slalom (5 cônes à 5 mètres)
- Doubler et faire une ligne droite de +/- 25 m
- Faire un arrêt final pour salut
- Attitude générale de l'équidé

Les obstacles devront respecter les distances d'enchaînement prévues sur le plan de piste.

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de **1 président de Jury travail** membre du corps des officiels.

Des points de pénalités ou cas d'élimination peuvent être attribués par le jury, notamment pour usage punitif d'aides artificielles.

Les juges devront préciser sur la fiche de notation le type de menage utilisé.

6. Grille de notation Épreuve Travail à pied 2 ans

Voir en annexe.

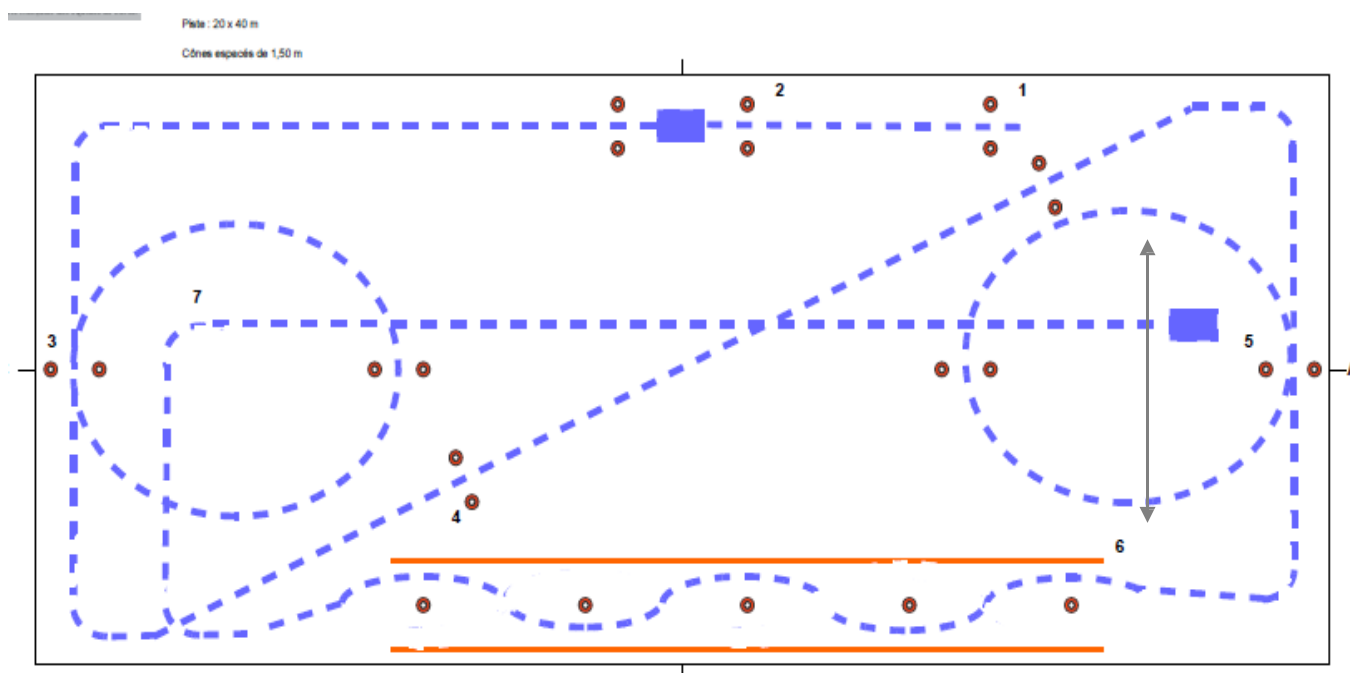
7. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

1. Matériels et Précautions

- Prévoir un lieu sécurisé et fermé (taille minimum 20x40m)
- Prévoir un mètre ou un décimètre
- Prévoir 23 cônes (avec 5 balles)
- Prévoir des numéros et des fanions

2. Dispositif des tests

Un plan est fourni. Le terrain doit être de minimum 20 m sur 40 m pour éviter que les obstacles ne se superposent.



Le groom se tient à l'entrée du terrain et est muet.

Les cônes sont espacés de 1,5m hormis les obstacles précisés.

Obstacle 2 : cônes espacés en largeur de 2 m et en longueur de 4 m

Cercles : le milieu des cônes est espacé de 10 m pour former un cercle de 10m de diamètre.

Slalom : 5 cônes espacés de 5 m positionnés au centre d'un couloir d'une largeur de 4m

8. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.